

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 92-2005-81**

**Lors** de sa séance ordinaire tenue le 9 avril 2024, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a adopté le règlement suivant :

**Règlement n° 92-2005-81** modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements modifiant les usages en zone no 409. La MRC de Rouville a émis le certificat de conformité le 23 mai 2024 parce qu'il est conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé édicté par le règlement n° 195-04, lequel schéma est entré en vigueur le 4 février 2005.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance aux pages suivantes du présent avis et/ou à l'hôtel de Ville de Saint-Césaire, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire dans les heures d'ouverture.

Fait à Saint-Césaire le 4 juin 2024

M<sup>e</sup> Isabelle François, avocate  
Directrice générale et Greffière